

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1983-1984
(14^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mardi 24 Juillet 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Remplacement de membres d'une commission mixte paritaire (p. 4171).
2. — Politique générale. — Explications de vote et vote sur la déclaration du Gouvernement (p. 4171).

Explications de vote :

MM. Emmanuel Aubert,
Bonnemaison,
Rossinot,
Ducoloné.

M. le président.

Scrutin public à la tribune

PRÉSIDENCE DE M. JEAN NATIEZ

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 4177).

Proclamation du résultat du scrutin.

Approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

M. Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

3. — Dépôt d'un projet de loi (p. 4177).
4. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 4177).
5. — Dépôt de rapports (p. 4177).
6. — Dépôt de projets de lois modifiés par le Sénat (p. 4178).
7. — Dépôt de rapports d'information (p. 4178).
8. — Ordre du jour (p. 4178).

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

REPLACEMENT DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. MM. Sapin, Hory et Foyer m'ont informé de leur démission de membres titulaires et M. Labazée de sa démission de membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française.

Pour pourvoir à leur remplacement, les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mercredi 25 juillet 1984, douze heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

— 2 —

POLITIQUE GÉNÉRALE

Explications de vote et vote sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote sur la déclaration de politique générale du Gouvernement, faite en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution.

Explications de vote.

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Emmanuel Aubert.

M. Emmanuel Aubert. Monsieur le Premier ministre, il y a tout juste quinze jours — c'était le mardi 10 juillet —, à l'occasion du débat de censure provoqué par un recours gouvernemental à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, j'avais l'honneur de dire, à cette même place, au nom du groupe du rassemblement pour la République, notre refus, une nouvelle fois, d'accorder notre confiance à M. Pierre Mauroy et à son gouvernement.

C'était aussi pour nous l'occasion de proclamer solennellement que votre pouvoir n'avait plus, moralement, le droit d'aller plus loin dans la transformation socialiste de la société française et dans la remise en cause des libertés, sans avoir renouvelé avec les Françaises et les Français le contrat de confiance dont il se réclame depuis 1981.

Armés de leur écrasante supériorité numérique, les députés communistes et les députés socialistes, chaleureusement unis par leurs certitudes — à moins que ce ne soit pas leurs différences — redonnaient tacitement, une fois de plus, M. Pierre Mauroy, premier des Premiers ministres de l'ère du changement socialiste, la vaine satisfaction de sortir de cet hémicycle rasséréiné, triomphant et sûr de son avenir.

C'était il y a quinze jours seulement !

Mais ce sont les événements qui commandent lorsqu'on ne les maîtrise plus et les courants contraires ont brutalement bouleversé l'ordre des choses.

Aujourd'hui, abandonné par ses alliés communistes, le groupe socialiste, aveuglément et temporairement unanime, acclame debout comme un sauveur le nouvel avatar du jeu présidentiel : vous, monsieur le Premier ministre.

Qui — pas même vous, mesdames, messieurs de la majorité — pourrait ignorer le caractère artificiel, irréaliste et absurde de la situation politique que le pouvoir a créée et dans laquelle il se débat aujourd'hui, faute d'avoir accepté de regarder les choses en face et d'assumer ses véritables responsabilités à l'égard des Français ?

Depuis la déclaration télévisée du 12 juillet dernier, le pouvoir socialiste est en état de « lévitation ».

Désavoué par le suffrage universel, ébranlé par les manifestations massives et silencieuses, contesté au sein même de sa majorité d'union de la gauche qui ne tient plus aujourd'hui que par le fil d'une « abstention » ayant — ils vous l'ont dit, messieurs — « valeur de vote positif » et qui demain volera en éclat, le pouvoir est empêtré dans ses contradictions et ses échecs.

Contraint de reculer sur un texte qu'il tenait pour un élément essentiel de son dogme et dont il reconnaît d'ailleurs aujourd'hui qu'il touchait bien aux libertés, celle de l'enseignement, il a eu recours à des opérations de diversion et de camoufflage pour donner aux Français le change sur ses véritables intentions.

Mais la vérité c'est que rien ne sera changé dans la politique du pouvoir. Le Président de la République l'a affirmé à Aurillac, et il ne cesse de le répéter depuis : « Je maintiendrai. »

Ainsi donc, monsieur le Premier ministre, et vous l'avez confirmé cet après-midi à la tribune, la situation est la même, les hommes sont les mêmes, la politique sera la même. Seul le Premier ministre a changé et, avec lui, la façon de s'adresser à nous : aux sonorités wagnériennes succède une sonate en ton mineur.

En réalité, quelle est la mission qui vous est impartie, monsieur le Premier ministre, d'ordre du Président de la République ?

Votre mission, c'est, au plus profond du creux de la vague socialiste et dans l'horizon des élections de 1986, d'offrir aux Françaises et aux Français un visage plus lisse et plus souriant, afin de tenter d'effacer les stigmates que trois ans et demi de votre pouvoir ont infligés à la situation politique, économique et sociale de la France.

Mais, il faut que vous sachiez que ce « lifting » ne suffira pas à faire oublier aux Français la situation profondément détériorée dans laquelle vous avez mis le pays, ni à vous faire regagner sa confiance, quand bien même ce nouveau masque camouflerait les manipulations électorales, fiscales ou catégorielles que vous aurez chargé de mettre en œuvre pour tenter de gagner, malgré tout, en 1986.

Avec un style sans doute différent de celui de votre prédécesseur, vous ferez la même politique, puisque ce sera celle du Président de la République et que celui-ci a déclaré qu'il n'en changerait pas.

C'est déjà en soi une raison suffisante pour que nous vous refusions la confiance. Qu'il s'agisse de l'économie, de l'emploi, de la gestion des finances publiques, de la sécurité des Français, nous dénonçons vos analyses, nous récusons vos méthodes et les réalités ne cessent de tenir en échec votre discours.

Mais nous dénonçons davantage encore les grandes orientations qui sont les vôtres en matière de société et les options dangereuses qui sont les vôtres au regard des libertés.

Au-delà des mots, monsieur le Premier ministre, rien, cet après-midi dans votre discours, ne peut nous apporter des apaisements sur les libertés qui ont été récemment mises en cause : la presse et l'enseignement, pour ne citer que celles-là.

Nous ne serons abusés ni par le retrait des communistes ni par le ton nouveau de votre discours.

Mais ne soyez pas abusé vous-même par l'accueil flatteur que les sondages accordent temporairement non pas à votre jeunesse, mais à votre nouveauté. Car ce préjugé favorable, je vous le rappelle, tous les nouveaux Premiers ministres, sans exception depuis 1959, en ont bénéficié au début de leur fonction et cela quel que soit leur âge.

Non, vous n'avez pas notre confiance, monsieur le Premier ministre, ni votre gouvernement ni le pouvoir socialiste et nous ne sommes pas les seuls à la refuser à ce pouvoir socialiste. Le peuple français, par une majorité toujours plus large, vous la refuse à chaque consultation électorale.

Qui pourrait dire à l'heure où je parle et où vous allez être soutenu par une majorité parlementaire amputée, mais encore confortable, de quel poids pèse réellement le pouvoir socialiste à l'aune du suffrage universel ? Un tiers ? Un quart ? Un cinquième de l'électorat ?

Votre ministre, M. Roland Dumas, aurait mieux fait de se taire — ce qui, vous me l'accorderez, est de mauvais augure pour un porte-parole — lorsqu'il déclarait l'autre jour en réponse à Jacques Chirac que ce qui valait pour le parti gaulliste de 1962 à 1973, quand il administrait le pays, vaut aujourd'hui pour le parti socialiste qui, depuis 1981, détient la majorité absolue des sièges à l'Assemblée nationale.

M. Roland Dumas oubliait simplement qu'entre 1981 et aujourd'hui le parti socialiste, le vôtre, monsieur le Premier ministre, a perdu toutes les élections, alors que, de 1962 à 1973, le parti gaulliste, comme le dit M. Roland Dumas, avait gagné le référendum en 1962...

M. Philippe Séguin. Brillamment !

M. Emmanuel Aubert. ... l'élection présidentielle de 1965, les élections législatives de 1967 et de 1968...

M. Didier Chouat. Souvenirs d'anciens combattants !

M. Philippe Séguin. Faites-en autant !

M. Emmanuel Aubert. ... les présidentielles de 1969, le référendum de 1972 et les élections législatives de 1973, c'est-à-dire que le peuple français avait été consulté huit fois en onze ans, et huit fois il avait renouvelé sa confiance au « parti gaulliste ». (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Une seule fois, en 1969, un référendum a été perdu. Le soir même du résultat, le Président de la République en tirait les conséquences au-delà même de la signification de ce référendum, et donnait sa démission, car il estimait ne plus avoir le consensus populaire. Mais ce Président de la République était le général de Gaulle. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Bonnemaïson.

M. Gilbert Bonnemaïson. Mesdames, messieurs, je ne créerais pas de faux suspense au cours de cette intervention. Je tiens à déclarer d'emblée que la confiance massive du groupe socialiste vous est acquise, à vous, monsieur le Premier ministre, et à l'ensemble de votre gouvernement.

M. Gabriel Kaspereit. C'est inattendu !

M. Gilbert Bonnemaison. Notre confiance vous est acquise, monsieur le Premier ministre, d'abord car les objectifs du nouveau gouvernement se situent dans la continuité du travail entrepris par Pierre Mauroy et par son équipe gouvernementale.

M. Christian Bergelin. Rien de changé !

M. Gilbert Bonnemaison. Nous avons été à ses côtés pendant trois ans (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*) ; parce que vous poursuivez sa tâche, nous serons à vos côtés.

Elle vous est acquise également, monsieur le Premier ministre, car les parlementaires et les Français ont déjà pu apprécier, lorsque vous étiez ministre de l'industrie et de la recherche, votre détermination à résoudre les difficultés graves de notre industrie, en vous attachant particulièrement au traitement du sort des hommes.

Notre conviction, monsieur le Premier ministre, de votre fidélité aux engagements de la gauche et de votre capacité à les mettre en œuvre s'est renforcée à l'écoute des objectifs que vous assignez au Gouvernement et que vous nous avez exposés cet après-midi avec précision, compétence et clarté. Elle est renforcée parce que, pour nous tous, l'emploi est le premier des objectifs à atteindre. Il ne le sera que grâce à de très importants efforts de modernisation trop souvent négligés dans la décennie précédente (*protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*)...

M. René André. Et voilà !

M. Gilbert Bonnemaison. ... modernisation de l'outil de production, bien sûr, pour pouvoir lutter plus efficacement encore contre nos concurrents étrangers, avec lesquels la compétition sera toujours plus intense. Cette modernisation suppose qu'une place encore plus importante soit donnée à la recherche, celle-ci permettant d'assurer l'emploi de demain et une meilleure maîtrise de notre avenir.

M. Yves Lancien. Ariane, ce n'est plus rien ?

M. Gilbert Bonnemaison. Mais il convient de développer aussi la formation des hommes, afin que ceux-ci soient toujours, et de plus en plus, associés aux changements indispensables de notre industrie. Les modernisations ne peuvent se concevoir que pour et par les hommes. Rien ne sera fait sans eux.

La gauche a toujours eu le souci des hommes. Aujourd'hui, c'est d'abord une amélioration de leur formation afin qu'ils puissent faire face plus facilement aux bouleversements technologiques et aux interrogations grandissantes qu'ils ont sur leur avenir.

Il faut enfin, pour atteindre cette indispensable croissance économique, nourrir et développer les cadres du dialogue social que le gouvernement de M. Mauroy a renforcés et que votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, doit faire vivre davantage encore et fera vivre davantage encore.

Vous vous assignez, monsieur le Premier ministre, de rassembler autour des libertés.

Défendre les libertés publiques, comment ne pas adhérer à un tel objectif ? Depuis toujours, il fait partie des grands principes de la gauche. Et si d'aucuns, aujourd'hui, se parent des plumes du paon de la défense des libertés, les Français sauront bien reconnaître les acquis fondamentaux qu'a apportés la gauche en la matière.

Je n'insisterai pas sur l'importance de textes comme les lois Auroux, relatives aux libertés dans l'entreprise, l'abolition de la peine de mort, l'égalité professionnelle, la décentralisation et bien d'autres, qui appartiennent déjà à la vie quotidienne des Français.

L'œuvre accomplie est déjà immense et doit encore être poursuivie, car en matière de liberté l'absolu n'est jamais atteint.

Il est clair qu'aujourd'hui l'extension des libertés doit être accompagnée et renforcée par la lutte contre le réel sentiment d'insécurité qu'éprouvent de nombreux Français. Pour réduire ce sentiment, et la réalité ou les subjectivités qui l'accompagnent, prévention et répression ne sont pas antagonistes ; au contraire,

elles doivent être réunies et conduites par l'intelligence, l'imagination, la détermination et la solidarité : solidarité envers les victimes ; solidarité envers tous ceux qui, à un titre quelconque, ont une responsabilité pour lutter, réduire, prévenir la criminalité.

Plus de solidarité encore lorsqu'il s'agit de la délinquance, dont le traitement requiert toutes les qualités humaines, à commencer par le civisme, l'énergie et la volonté de tous ! Et ceux qui seraient, ici ou là, tentés par la démagogie devraient se méfier des effets de boomerang, qui peuvent toujours se produire. Il s'en est produit récemment qui devraient donner à réfléchir.

Le civisme incite à dépasser les clivages, comme vous le rappelez, monsieur le Premier ministre, cet après-midi. A cet égard, votre proposition de nommer un parlementaire de l'opposition de réfléchir sur les problèmes de l'insécurité et celle de confier à deux parlementaires de la majorité et à deux parlementaires de l'opposition le soin d'examiner les questions liées à notre système de retraite démontrent votre volonté de dépasser, sur de tels sujets, des clivages qui ne peuvent que nuire aux Français et qui emportent notre adhésion.

Enfin, s'il est un domaine dans lequel la politique du Gouvernement se doit de rassembler les Français, c'est bien celui de la place et du rôle de la France dans le monde.

Les principes qui ont jusqu'à ce jour guidé les choix en la matière ne peuvent qu'emporter l'accord du plus grand nombre : qu'il s'agisse de l'indépendance de la France, de la solidarité internationale avec les pays du tiers monde, pour qui la France doit être le phare des libertés, ou bien encore de la construction de l'Europe. Le rôle déjà joué par la France dans la recherche de la paix et de l'équilibre des forces devra être poursuivi et amplifié.

Vous nous avez indiqué cet après-midi, monsieur le Premier ministre, votre détermination d'expliquer, d'expliquer, d'expliquer encore. Vous avez promis aux Français une seule chose : leur dire la vérité. Monsieur le Premier ministre, le groupe socialiste sera avec vous pour ce faire, jour après jour, avec force et avec détermination.

Monsieur le Premier ministre, aujourd'hui, pour toutes les raisons que j'ai exposées, le groupe socialiste votera sans ambiguïté la confiance à votre gouvernement. Mais, il tient en plus à vous apporter l'assurance de son soutien actif et à vous exprimer sa volonté d'une collaboration étroite, indispensable à la réussite de la politique courageuse et audacieuse que vous vous êtes fixée. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Rossinot.

M. André Rossinot. Monsieur le Premier ministre, nous vous avons écouté avec attention. Vous êtes venu solliciter notre adhésion dans cette assemblée. Vous l'avez fait avec méthode et avec une certaine subtilité.

Quelle audace cependant que de penser ce soir recueillir notre confiance. Nous n'en sommes pas là !

Je ne suis pas totalement certain que votre déclaration possède le mérite du réalisme et de la totale rigueur intellectuelle, notamment parce que vous feignez d'ignorer que la situation économique, financière et sociale de notre pays s'est profondément détériorée.

Or vous ne pouvez passer sous silence le recul incontestable de l'activité économique française depuis trois ans dans tous les domaines essentiels.

Les gouvernements Mauroy, qui ont précédé le vôtre, ont bénéficié de la baisse du prix du pétrole et du ralentissement de l'inflation dans le monde ainsi que d'un contrôle sévère des prix et des revenus. Aujourd'hui, l'écart d'inflation par rapport à nos principaux concurrents reste supérieur à ce qu'il était en 1981. En dépit de trois dévaluations, la balance du commerce extérieur connaît encore cette année un déficit de 26 à 25 milliards de francs. Le volume de l'investissement productif des entreprises en 1984 est encore inférieur de 7 p. 100 à son niveau de 1980.

Vous voulez tromper l'opinion. Mais celle-ci connaît déjà la détérioration de la situation économique globale de notre pays, la baisse du niveau de vie, l'endettement croissant de la France à l'égard de l'étranger, et, hélas ! les 2 500 000 chômeurs. Dans ce contexte, notre pays ne pourra pas tirer profit du ralentissement de l'inflation et de la reprise de l'activité dans le monde.

Par ailleurs, son avenir paraît hypothéqué pour longtemps. Car même si l'économie française conserve des ressorts de productivité et de croissance, un effort continu devra être consacré pour de nombreuses années au remboursement des dettes qui s'accumulent, à la fois dette extérieure, dette intérieure de l'Etat et dette des entreprises publiques. Et tout cela fera que notre chômage croîtra et durera plus longtemps qu'ailleurs.

Monsieur le Premier ministre, vous avez une France incertaine et sceptique en face de vous car ce gouvernement et vos amis se sont trop reniés.

Quand, en 1986, vous direz aux Français : « Les efforts demandés étaient indispensables », vous devrez alors ajouter : « Indispensables à cause des erreurs que nous avons commises, en dépit de tous les avertissements qui nous ont été dispensés de 1981 à 1983 ». (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Vous parlez aussi de la répartition équitable des charges entre les Français. Vous rendez-vous compte que votre action conduit à l'appauvrissement des Français et de la France ?

La pauvreté, digne et discrète, reparait dans nos villes. Dans l'agglomération de Nancy, c'est près de trois mille jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans qui sont sans ressources. C'est, dans un quartier populaire, un restaurant social que nous sommes obligés d'ouvrir de toute urgence.

Le pouvoir d'achat des Français est en baisse. La France est endettée, non seulement pour aujourd'hui mais aussi pour demain.

Je ne conçois pas comment, dans ces conditions, votre politique pourrait assurer le redressement de la France. D'ailleurs vous n'avez pas les moyens de convaincre les Français que vous serez en mesure de poursuivre une politique bien définie, indépendamment des difficultés que vous allez rencontrer au sein de votre propre majorité, ébranlée dans ses alliances et dans ses équilibres, et sans le souci des considérations électorales qui vont marquer la période que nous allons traverser.

Pas plus que votre prédécesseur, vous ne parviendrez à disposer du crédit et de la confiance nécessaires à la mobilisation de tous ceux dont dépend l'essor économique et social de la France.

J'aurais aimé trouver dans votre déclaration les quelques signes d'ouverture sans lesquels il reste vain de parler d'efficacité et de compétitivité. Mais votre politique demeure dans sa logique profondément socialiste, étatique et archaïque. Et cela, malgré l'esquisse de libéralisation que vous mettez en avant.

Pour nous, rendre la liberté économique aux Français implique une triple volonté que je n'ai malheureusement pu percevoir à travers vos propos : désengager l'Etat des activités de production au profit de l'initiative privée ; assurer l'autonomie effective de l'entreprise pour la fixation de ses prix ; lui donner une plus grande marge de manœuvre pour la détermination de ses politiques d'emploi, d'investissement et d'échanges extérieurs.

Voilà pour nous ce que la liberté économique signifie. Elle n'est en aucun point négociable.

La France de demain doit accepter les choix et les défis de la compétition internationale. Ce n'est que dans un environnement favorable que les entreprises pourront retrouver leur dynamisme.

A ce sujet, nous n'avons pu relever dans votre programme le moindre projet susceptible de leur rendre confiance. Certes, favoriser la création d'entreprises nouvelles est une priorité essentielle, mais vous savez clairement que tant que les règles du jeu des entreprises françaises ne seront pas aussi favorables que celles de leurs concurrentes sur le marché international, vos proclamations resteront lettre morte.

On ne gagne pas une course avec un boulet au pied. Moderniser l'économie, c'est aussi libérer les prix et faire davantage confiance à la politique contractuelle. C'est revoir les conditions de l'embauche et du licenciement. C'est libérer l'activité de la petite entreprise qui réclame un statut simplifié. C'est, bien sûr, réduire les charges.

L'initiative, l'innovation, l'imagination n'étaient pas l'apanage de votre prédécesseur. Vous venez de nous démontrer que votre tentative de séduction a déjà échoué.

Quant à votre tentative de rassemblement, elle a, elle aussi, déjà fait long feu. On se demande bien d'ailleurs comment vous auriez pu rajeunir un programme déjà largement conditionné par le passé. Qui plus est, le premier acte politique relevant de votre responsabilité, à savoir la constitution du Gouvernement, vous a conduit à réunir une équipe rétractée, réduite quasi exclusivement à la représentation des tendances du parti socialiste.

En outre, vous allez désormais devoir offrir des garanties suffisantes à vos alliés du parti communiste. Vous ne pouvez plus nier les problèmes que vous posent vos alliances. Votre politique sera plus que jamais conditionnée par l'attitude des communistes qui, libérés du poids de la solidarité gouvernementale, vous demandent dès maintenant des gages plus conformes à leur idéologie et à leur électoral.

En ce qui concerne votre propre parti politique, je me demande comment vous serez en mesure de résoudre la quadrature du cercle, c'est-à-dire de gérer ses contradictions internes. Nous avons d'ailleurs noté que la tendance dite social-démocrate incarnée par Jacques Delors était exclue au profit de la fraction idéologique et doctrinaire, incarnée notamment par vos ministres de l'intérieur et de l'éducation nationale. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) M. Rocard se trouve certainement bien isolé !

Après vos déclarations, on peut légitimement s'interroger sur le devenir de la décentralisation. Je m'inquiète de voir M. Joxe au ministère de l'intérieur et je me demande si, finalement, nous n'allons pas regretter M. Defferre à la décentralisation ! (*Sourires et exclamations sur les bancs des socialistes.*) En effet, monsieur le Premier ministre, nous ne vous avons pas entendu parler de l'élection au suffrage universel des conseils généraux : voilà encore une liberté réelle, promise dans cette enceinte depuis 1981, et qui a échappé à votre sagacité. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Quant aux tentatives de recentrage actuellement en cours, nous constatons qu'après l'échec de l'opération électorale récente aux européennes, avec des personnalités transfuges, le centre gauche est plus que jamais fermement ancré dans l'opposition et que vous restez condamné à la politique d'union de la gauche proprement dite telle qu'elle a été scellée en 1972. C'était la faute fondamentale. Vous en êtes malheureusement et désespérément l'héritier. Je n'en veux pour preuve que la déclaration de M. Debarge, numéro trois de votre parti, et qui est reprise aujourd'hui dans *L'Humanité*, selon laquelle vous souscrivez à nouveau à l'« union de la gauche » et restez fidèle à « la notion de front de classe ».

M. André Laignel. Oui !

M. André Rossinot. Il n'y a pas, pour vous, avant 1986, de politique de substitution à celle de 1981 et vous n'êtes pas sans le savoir.

Malgré votre compétence et l'image que vous tentez d'accroître, vous vous débattez dans un engrenage implacable. On n'occulte pas, sous l'apparence de la modernité, le poids des erreurs commises depuis 1981 et la responsabilité qui fut la vôtre dans les trois gouvernements Mauroy.

Vous avez pu vous rendre compte, à partir de l'expérience lorraine, monsieur le Premier ministre, combien les déclarations insensées et le comportement irresponsable de vos amis personnels, des communistes, de la C. G. T., ont rendu toute mutation industrielle et sociale de la Lorraine impossible avant 1981, combien depuis 1981 les promesses du Président de la République et de M. Pierre Mauroy ont abouti, après trois années d'atermoiements, à la situation d'iniquité et de désespérance des habitants de cette région. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Cussalng. Démagogue !

M. André Rossinot. Je ne dis pas que vous n'avez pas eu personnellement la capacité d'écoute, que vous n'avez pas joué dans un arsenal national affaibli quelques munitions pour donner le change et apaiser le courroux légitime des Lorrains. Cela

n'est pas suffisant pour renverser le cours des choses. On ne bâtit pas l'arme de la confiance sur un tel comportement passé, et cela — c'est votre drame — est transposable à l'échelon national.

En République, le seul mécanisme qui permette de repartir sur des bases saines, c'est le suffrage universel, que ce soit cet automne, si le Président de la République tire logiquement toutes les conclusions de la situation actuelle, ou en mars 1986.

Le groupe Union pour la démocratie française, pour sa part, dénonce toutes les opérations d'opportunité traduisant l'inquiétude et l'affolement de ceux qui nous gouvernent.

M. Charles Miossec. C'est la panique !

M. André Rossinot. Une tentative de référendum-plebiscite, le retrait calculé des communistes et la nomination hâtive d'un gouvernement de crise ne sont pas les éléments de réponse à l'attente profonde des Français.

Nous ne voterons pas la confiance. Vous avez déjà perdu celle des Français. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Ducloné.

M. Guy Ducloné. Monsieur le Premier ministre, les députés communistes ont écouté avec une extrême attention votre déclaration de politique générale et les réponses que vous avez faites cet après-midi à l'intervention de leur président. Force nous est, malheureusement, de constater que vous n'avez pas répondu positivement aux questions que nous avons posées.

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. Très bien !

M. Guy Ducloné. Vous avez en fin d'après-midi souhaité que nous nous retrouvions sur le même chemin. En fait, nous sommes sur ce chemin...

M. Charles Miossec. Celui du gouïag !

M. Guy Ducloné. ... mais nous ne proposons pas les mêmes moyens pour avancer.

Retenons que même si vous n'avez pas prononcé le mot, la rigueur qui dure depuis de nombreux mois va se poursuivre. Quant aux idées que vous avez exprimées cet après-midi, ce sont celles qui ont mis le parti communiste dans l'obligation de ne plus participer au Gouvernement.

André Lajoie a exposé cet après-midi nos préoccupations et les raisons qui ont motivé notre décision. Dans cette explication de vote je veux néanmoins revenir sur quelques observations.

Tout d'abord, il faut retenir qu'en 1981 la droite a été battue par les voix qui s'étaient portées sur les candidats de la gauche unie. L'échec de M. Valéry Giscard d'Estaing et de ses alliés a été le résultat de la politique qu'ils menaient avec M. Raymond Barre comme Premier ministre.

M. Edmond Alphandéry. Elle était moins dure que celle d'aujourd'hui.

M. Guy Ducloné. C'était une politique de casse de nos usines, de cessation de nos fabrications nous obligeant à acheter à l'étranger.

M. Francis Geng. Et Ariane ?

M. Guy Ducloné. C'était une politique d'aggravation du chômage, et on a rappelé aujourd'hui que le nombre des chômeurs doublait avec chaque Premier ministre. C'était une politique d'austérité grave pour les familles.

M. Adrien Zeller. Et aujourd'hui ?

M. Guy Ducloné. C'est cela que les Français n'ont pas voulu. Ils se sont alors prononcés pour le changement que proposaient les communistes avec le programme de Georges Marchais et les socialistes avec les 110 propositions de François Mitterrand.

M. Roger Corréa. Vous devez le regretter !

M. Guy Ducloné. Ce sont ces dernières qui ont obtenu le plus de suffrages.

M. Yves Lancien. Et de loin !

M. Guy Ducloné. C'est donc sur cette base mais forts de nos millions de voix d'alors que nous avons loyalement participé au Gouvernement et à la majorité. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Personne ne peut effacer le nombre appréciable de réformes engagées depuis 1981.

Au plan économique avec les nationalisations et l'amorce d'une réforme de la fiscalité. Au plan de la démocratie et des libertés avec les droits nouveaux pour les travailleurs dans les entreprises, la démocratisation du secteur public et des organismes de sécurité sociale. Les garanties judiciaires ont été renforcées. La décentralisation a marqué un changement important pour régler les problèmes au plus près des intéressés.

Au plan social, des mesures positives ont répondu aux revendications des travailleurs, en matière de retraite, de durée du travail, de congés payés, de formation professionnelle.

Disons-le tout net : dans la première période, il y a eu non pas état de grâce mais des actions diversifiées et cohérentes, avec l'appui des travailleurs de ce pays, contre la politique héritée du passé et la volonté du patronat de mener une politique contraire à l'intérêt du pays. Mais n'est-ce pas à partir du moment où le chômage a repris son ascension et où le pouvoir d'achat a stagné dans un temps puis haissé que le mécontentement s'est accru ? A juste titre, on parle beaucoup des résultats du 17 juin, mais il faut bien voir que les électeurs de gauche, s'ils ont boudé, ne se sont pas reportés sur la droite même si celle-ci s'est fortement mobilisée.

M. Claude Labbé. Ils se sont reportés sur l'extrême droite !

M. Didier Julia. Ils ont voté Le Pen !

M. Guy Ducloné. Ils se sont abstenus. Par rapport aux élections présidentielles, il manque 2 200 000 voix au parti communiste, il en manque 3 300 000 au parti socialiste ! (Exclamations et applaudissements sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Ce scrutin nous a fortement interpellés et notre interrogation sur les raisons de ce refus de vote trouve des éléments de réponse dans la politique poursuivie par le Gouvernement.

M. Serge Charles. Et le pouvoir d'achat des familles !

M. Guy Ducloné. Or, depuis de nombreux mois, nous formulons des propositions. Elles n'ont pas été retenues, mais qui peut sérieusement affirmer qu'elles ne sont pas crédibles ? Ne doit-on pas en tenir compte, d'autant que force est de constater, après deux ans, que la politique de rigueur n'a pas répondu à tous les objectifs et que rien ne prouve qu'elle puisse y répondre demain ?

M. Alain Madelin. Très bien !

M. Guy Ducloné. Nous restons convaincus que les objectifs essentiels pour lesquels les Français ont voté en 1981 représentent la seule issue, la seule solution aux problèmes posés.

Nous n'avons pas le sentiment de nous attacher à un passé lointain et nébuleux en affirmant notre volonté de voir mis en œuvre les engagements de 1981. Nous restons persuadés que, pour atteindre ces objectifs, la seule voie efficace est celle du rassemblement démocratique de la majorité des Français, celle de l'union de la gauche.

Pour sa part, la droite a crié et crie toujours plus fort sur les libertés, que personne ne menace. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des communistes.) Elle-même n'a jamais cessé de les mettre en cause lorsque son pouvoir lui-même était en cause. Chaque liberté politique ou sociale a été de tout temps arrachée par le peuple et je veux dire solennellement que les communistes sont fiers d'avoir été et d'être de toutes ces batailles pour la liberté. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Roger Corrèze. Et Walesa ?

M. Didier Julia. Vous êtes pour l'humanisation des goulags ?

M. Guy Ducoloné. La droite parle beaucoup en ce moment de légitimité. M. Chirac fait des exégèses sur le référendum. Il parle des « vraies » questions qu'il convient de traiter, mais si ses amis du R. P. R. ou de l'U. D. F. pensent à un hypothétique retour à la direction des affaires, ils sont muets sur les moyens de lutter contre le chômage.

M. Didier Julia. Mais pas du tout !

M. Jean-Louis Goasduff. Et vous ?

M. Guy Ducoloné. Ils sont muets sur la nécessité de donner une activité nouvelle aux entreprises françaises. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Le niveau du pouvoir d'achat et les conditions de vie des Françaises et des Français qui travaillent leur sont étrangers.

M. Claude Labbé. C'est une affirmation gratuite !

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur 11 p. 100 vous vous égarez !

M. Guy Ducoloné. La détermination des députés comme des membres du parti communiste français d'empêcher le retour de la droite est totale. Nous sommes convaincus que les forces populaires sont capables de mettre en œuvre une autre politique démocratique, une autre politique de liberté sociale et de grandeur.

M. Daniel Guilet. Allez-y !

M. Guy Ducoloné. Une politique pour la France, c'est empêcher le retour des méthodes d'hier.

M. Alain Madelin. Le plébiscite, par exemple !

M. Guy Ducoloné. Le succès de la gauche dans les domaines essentiels dépend de sa capacité à mettre en œuvre des méthodes neuves qui s'appuient résolument sur les moyens nouveaux dont nous nous sommes dotés depuis 1981 avec notamment les entreprises et les banques nationalisées.

M. Jean-Louis Goasduff. Alors, il fallait rester au Gouvernement !

M. Guy Ducoloné. Les succès de la gauche passent par l'action résolue contre toute entreprise de sabotage de notre économie de la part des grands patrons de l'industrie. La situation de Creusot-Loire fournit d'ailleurs une illustration de cette situation. N'est-ce pas ce patronat, soutenu sans réserve par la droite, qui cherche à aggraver la crise profonde de notre société ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Jean-Claude Gaudin. Vous allez encore perdre des voix !

M. Guy Ducoloné. Les responsabilités sont lourdes. C'est l'exportation des capitaux ; c'est la spéculation contre la monnaie ; c'est le refus d'investir en France malgré les aides publiques considérables dont les entreprises ont bénéficié depuis 1981 ; c'est l'exigence réitérée de pouvoir licencier sans contrôle les travailleurs.

Nous pensons qu'une autre politique que celle que vous avez exposée, monsieur le Premier ministre, est à la fois possible et nécessaire.

Le chômage est un véritable drame national...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Eh ! oui.

M. Guy Ducoloné. ...que ne mesure que très partiellement son coût social. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Je comprends que vous criez quand on parle de chômage parce que pour une bonne part, vous en portez la responsabilité !

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur 11 p. 100, cela suffit !

M. Guy Ducoloné. Son coût social est estimé à plus de 250 milliards de francs par an. Chaque licenciement économique est la preuve de l'incapacité du système capitaliste à répondre aux besoins des hommes et des femmes de notre temps. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) La preuve en est qu'il mutile l'individu au nom du profit. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Une politique s'attaquant au chômage, assurant la reconquête du marché intérieur et la progression du pouvoir d'achat des salariés, modernisant notre économie, s'appuyant sur le développement de la recherche, de la formation, des productions et des emplois utiles au pays est possible.

Nous disons qu'il est possible de réussir.

Le secteur public industriel et financier constitue un remarquable atout qui n'existait pas il y a trois ans et qui, à travers des difficultés héritées du passé et des incohérences, demeure le meilleur investisseur, capable d'être, comme la gauche l'avait ambitionné, à l'avant-garde de la production nationale et de la démocratie économique.

Les propositions que le parti communiste présente tendent à s'attaquer résolument aux causes structurelles de la crise et aux responsabilités du patronat et de la droite qui multiplient les obstacles pour empêcher le changement.

M. Pascal Clément. Ah !

M. Roger Corrèze. Vous n'avez que cela à la bouche !

M. Guy Ducoloné. Le succès de cette grande politique réclame la participation active de la grande majorité des Françaises et des Français.

Voilà une des raisons pour lesquelles, messieurs de la droite, vous ne cessez, depuis des années, de jeter la suspicion sur le gouvernement de la gauche.

M. Gabriel Kaspereit. Mais vous ne votez même pas pour lui aujourd'hui !

M. Jean Foyer. Et vous, que faites-vous en ce moment ?

M. Guy Ducoloné. Vous renforcez, ici et dans le pays, vos campagnes violemment haineuses et anticommunistes.

Il faut réagir contre le mensonge et la haine. Chacun s'en rend bien compte. Si nous n'y prenons garde, le phénomène d'une société où personne n'écoute plus personne se généralisera.

M. Michel Noir. Vous êtes un connaisseur !

M. Guy Ducoloné. Il faut au contraire recréer les conditions du dialogue et renforcer la concertation avec toutes celles et tous ceux qui, de leurs mains et de leur intelligence, participent à la création des richesses de la France.

C'est le sens de notre volonté de voir se développer une politique que ces femmes et ces hommes comprendront et approuveront ; une politique pour la France dont ils se sentent comptables pour sa réalisation, pour ses objectifs et pour ses résultats.

C'est pour ces diverses raisons, monsieur le Premier ministre, les mêmes que celles qui ont motivé notre non-participation au Gouvernement, que les députés communistes se trouvent dans l'obligation d'émettre un vote d'abstention (exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie) en lui donnant, comme l'indiquait le président de notre groupe cet après-midi, le sens à la fois d'un choix en faveur de l'emploi, de la croissance économique, de la justice fiscale et d'un témoignage de notre volonté d'union de la gauche.

Nous favoriserons et nous soutiendrons — vous le savez — toute mesure qui ira dans le sens des engagements pris.

Les députés communistes appartiennent à la majorité. Ils continueront à défendre à l'Assemblée nationale comme dans le pays l'intérêt national avec le sens des responsabilités qui est le leur.

Ils agiront dans un esprit d'ouverture et de large union pour la réalisation de progrès concrets, raisonnables dans le sens des engagements pris.

Nous ferons tout ce qui dépend de nous pour que la gauche réussisse le changement qu'attendent les Françaises et les Français. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. André Tourné. Et qu'on se le dise !

M. le président. Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, je vais mettre aux voix l'approbation de sa déclaration de politique générale.

Conformément à l'article 65 du règlement, le vote va avoir lieu par scrutin public à la tribune.

Il y sera procédé par bulletins.

Ceux qui sont d'avis d'approuver la déclaration mettront dans l'urne un bulletin blanc, ceux qui sont d'avis contraire un bulletin bleu et ceux qui désirent s'abstenir un bulletin rouge.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je leur indique, d'autre part, que le vote de leur délégué ne doit pas être émis par un bulletin ordinaire mais au moyen d'une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le sens du vote, le nom et la signature du délégué. Des formules imprimées ont été prévues à cet effet : les délégués peuvent se les procurer auprès des huissiers.

Afin de faciliter le déroulement du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre A.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je rappelle que je mets aux voix l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à vingt-trois heures trente.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à vingt-deux heures trente.)

(M. Jean Natiez remplace M. Louis Mermaz au fauteuil présidentiel.)

PRESIDENCE DE M. JEAN NATIEZ,

vice-président.

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les secrétaires à se retirer au 5^e bureau pour procéder au dépouillement.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

Elle sera reprise vers zéro heure trente.

La séance, suspendue à vingt-trois heures trente, est reprise le mercredi 25 juillet 1984, à zéro heure trente.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

| | |
|---|-----|
| Nombre de votants | 482 |
| Nombre de suffrages exprimés | 436 |
| Majorité absolue des suffrages exprimés . | 219 |
| | |
| Pour l'approbation | 279 |
| Contre | 157 |

L'Assemblée a approuvé la déclaration de politique générale du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Mesdames, messieurs, je tiens à dire que le Gouvernement est très heureux de cette marque de confiance très importante de l'Assemblée nationale, et il l'en remercie chaleureusement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

— 3 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à l'intervention des organismes débiteurs des prestations familiales pour le recouvrement des créances alimentaires impayées.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2308, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. François Grussenmeyer une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'étudier les graves conséquences des pluies acides sur les forêts de l'Est de la France et les mesures à prendre d'urgence pour y remédier.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 2309, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 5 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. François Massot un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2311 et distribué.

J'ai reçu de M. François Massot un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2312 et distribué.

J'ai reçu de M. François Massot un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, rejeté par le Sénat, portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 2304).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2313 et distribué.

— 6 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI MODIFIES PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2305, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, tendant à doter le territoire de la Polynésie française de l'autonomie interne dans le cadre de la République.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2310, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 7 —

DEPOT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Georges Le Baill, un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la production et des échanges sur le XII^e congrès de la conférence mondiale de l'énergie (New Delhi, septembre 1983).

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 2306 et distribué.

J'ai reçu de M. Roger Duroure un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la production et des échanges, sur l'industrie française du meuble.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 2307 et distribué.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, séance publique :

Discussion, en deuxième et nouvelle lecture, du projet de loi n° 2304 portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (rapport n° 2313 de M. François Massot, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion des conclusions du rapport n° 2312 de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (M. François Massot, rapporteur).

La séance est levée.

(La séance est levée à zéro heure trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Errata.

I. — Au compte rendu intégral de la séance du 19 avril 1984.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

Page 1842, 2^e colonne, avant-dernier alinéa :

Au lieu de : « J'ai reçu de M. Jean-Louis Masson... »,

Lire : « J'ai reçu de MM. Jean-Louis Masson, Pierre Bas et Emmanuel Hamel... »

II. — Au compte rendu intégral de la deuxième séance
du 20 juin 1984.

FORMATION DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Page 3544, 2^e colonne, article 27, amendement n° 19 de M. Sapin, rapporteur.

Lire ainsi le texte de cet amendement :

« Dans la deuxième phrase de l'article 27, substituer aux mots : « et composée », les mots : « et qui comprend, pour un tiers, ».

III. — Au compte rendu intégral de la séance du 27 juin 1984.

STRUCTURES AGRICOLES

Page 3749, 1^{re} colonne, dernière ligne :

Au lieu de : « l'article 142-13 du présent code »,

Lire : « l'article 1142-13 du présent code ».

IV. — Au compte rendu intégral de la première séance
du 28 juin 1984.

FORMATION DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Page 3797, 1^{re} colonne, article 27, deuxième phrase :

Au lieu de : « et composée, pour un tiers, »,

Lire : « et qui comprend, pour un tiers, ».

V. — Au compte rendu intégral de la séance du 29 juin 1984.

STRUCTURES AGRICOLES

Page 3922, 1^{re} colonne, dernière ligne :

Au lieu de : « l'article 142-13 du présent code »,

Lire : « l'article 1142-13 du présent code ».

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.
(Réunion du mardi 24 juillet 1984.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 2 août 1984 inclus.

Mardi 24 juillet 1984, après-midi, à seize heures, et soir, à vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur sa politique générale, débat et vote sur cette déclaration.

Mercredi 25 juillet 1984, après-midi, à quinze heures :

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 2304, 2313) ;

Discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 2312).

Mardi 31 juillet 1984, après-midi, à seize heures, et éventuellement le soir, à vingt et une heures trente :

Éventuellement, lecture définitive du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ; Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française.

Jeudi 2 août 1984, après-midi, à dix-huit heures :

Éventuellement, lecture définitive du projet de loi portant statut du territoire de la Polynésie française.

Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

M. Jean-Claude Porthault a été nommé rapporteur du projet de loi relatif aux appellations d'origine dans le secteur viticole (n° 2221).

M. Guy Malandain a été nommé rapporteur du projet de loi relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (n° 2265).

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 24 juillet 1984, à douze heures, dans les salons de la présidence.

Modifications à la composition des groupes.

(*Journal officiel* [Lois et Décrets] du 12 juillet 1984.)

GRUPE SOCIALISTE

(268 membres au lieu de 265.)

Ajouter les noms de MM. Drouin, Malgras et Schiffler.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(11 au lieu de 14.)

Supprimer les noms de MM. Drouin, Malgras et Schiffler. (*Journal officiel* [Lois et Décrets] du 25 juillet 1984.)

GRUPE SOCIALISTE

A la signature :

Le président du groupe,
PIERRE JOXE.

Substituer la signature :

Le président du groupe,
ANDRÉ BILLARDON.

Démission de membres des commissions.

M. Pierre Zarka a donné sa démission de membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. André Soury a donné sa démission de membre de la commission de la production et des échanges.

Nomination de membres des commissions.

(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement.)

Le groupe communiste a désigné :

M. André Soury pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

M. Pierre Zarka pour siéger à la commission de la production et des échanges.

Candidatures affichées le mercredi 11 juillet 1984, à dix-huit heures.

Leurs nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel*.

Le groupe socialiste a désigné :

M. Nicolas Schiffler pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

MM. René Drouin et Robert Malgras pour siéger à la commission de la production et des échanges.

Candidatures affichées le jeudi 12 juillet 1984, à onze heures trente.

Leurs nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel*.

Commissions mixtes paritaires.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LE PROJET DE LOI PORTANT STATUT DU TERRITOIRE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

À la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 12 juillet 1984 et par le Sénat dans sa séance du mardi 10 juillet 1984, cette commission est ainsi composée :

Députés.

| Membres titulaires. | Membres suppléants. |
|----------------------|---------------------------------|
| MM. François Massot. | M. Robert Le Foll. |
| Michel Sapin. | M ^{me} Denise Cacheux. |
| René Rouquet. | MM. Georges Labazée. |
| Jean-François Hory. | Joseph Menga. |
| Guy Ducloné. | Jacques Brunhes. |
| Jean Foyer. | Emmanuel Aubert. |
| Marcel Esdras. | Claude Wolff. |

Sénateurs.

| Membres titulaires. | Membres suppléants. |
|-------------------------|---------------------|
| MM. Jacques Larché. | MM. Germain Authié. |
| Pierre Ceccaldi-Pavard. | François Collet. |
| Marc Bécam. | Etienne Dailly. |
| Jean-Marie Girault. | Paul Girod. |
| Dick Ukeiwé. | Charles Lederman. |
| Michel Darras. | Roland du Luart. |
| Jacques Eberhard. | Marcel Rudloff. |

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF À LA COMPOSITION ET À LA FORMATION DE L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE DE NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

À la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le vendredi 13 juillet 1984 et par le Sénat dans sa séance du jeudi 12 juillet 1984, cette commission est ainsi composée :

Députés.

| Membres titulaires. | Membres suppléants. |
|----------------------|---------------------------------|
| MM. François Massot. | M. Robert Le Foll. |
| Michel Sapin. | M ^{me} Denise Cacheux. |
| René Rouquet. | MM. Georges Labazée. |
| Jean-François Hory. | Joseph Menga. |
| Guy Ducloné. | Jacques Brunhes. |
| Jean Foyer. | Emmanuel Aubert. |
| Marcel Esdras. | Claude Wolff. |

Sénateurs.

| Membres titulaires. | Membres suppléants. |
|-------------------------|---------------------|
| MM. Jacques Larché. | MM. Germain Authié. |
| Marc Bécam. | François Collet. |
| Pierre Ceccaldi-Pavard. | Etienne Dailly. |
| Jean-Marie Girault. | Paul Girod. |
| Dick Ukeiwé. | Charles Lederman. |
| Michel Darras. | Roland du Luart. |
| Jacques Eberhard. | Marcel Rudloff. |

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE
SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI
PORTANT STATUT DU TERRITOIRE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mercredi 18 juillet 1984 et par le Sénat dans sa séance du jeudi 12 juillet 1984, cette commission est ainsi composée :

Députés.

| | |
|---|--|
| Membres titulaires. | Membres suppléants. |
| MM. François Massot. Michel Sapin. Jean Juventin. Jean-François Hory. Guy Ducloné. Jean Foyer. Marcel Esdras. | MM. René Rouquet. Robert Le Foll. Georges Labazée. M ^{me} Denise Cacheux. MM. Jacques Brunhes. Tutaha Salmon. Claude Wolff. |

Sénateurs.

| | |
|---|--|
| Membres titulaires. | Membres suppléants. |
| MM. Jacques Larché. Roger Romani. Paul Girod. Pierre Ceccaldi-Pavard. Jean-Marie Girault. Germain Authié. Jacques Eberhard. | MM. François Collet. Daniel Hoeffel. M ^{me} Geneviève Le Bellegou- Béguin. MM. Roland du Luart. Jean Ooghe. Dick Ukeiwé. Louis Virapoullé. |

Délégation de l'Assemblée nationale
pour les communautés européennes.

En application de l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires modifiée, M. le président a pris acte de ce que M. Claude Wolff, élu à l'Assemblée des communautés européennes le 17 juin 1984, ne faisait plus partie de la délégation de l'Assemblée nationale pour les communautés européennes.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Contons (limites).

688. — 25 juillet 1984. — M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sur le fait que selon la presse, son prédécesseur aurait adressé une circulaire au commissaire de la République de chaque département, en lui demandant de préparer une modification des découpages cantonaux sur la base d'une division des cantons ayant une population supérieure à une fois et demie la population moyenne des cantons du département. Une telle mesure permet bien évidemment de remédier à des distorsions évidentes. Toutefois, elle risque d'entraîner une augmentation excessive du nombre des conseillers généraux dans chaque département. En effet, par un effet purement statistique, les créations de cantons, lors du précédent découpage de 1982, ont contribué à diminuer, dans chaque département, la population cantonale moyenne de référence. Dans le même ordre d'idées, le découpage envisagé pour les élections de 1985 entraînerait également une baisse de la population cantonale moyenne, ce qui, toute chose étant égale par ailleurs, ne pourra qu'entraîner artificiellement des dépassements de seuil de population moyenne par d'autres cantons. Afin de remédier aux problèmes sus-évoqués, il souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il serait judicieux de fixer, en fonction de la population totale de chaque département, un nombre maximal de cantons. De plus, la circulaire adressée aux commissaires de la République se bornerait à évoquer, sans autre précision, le cas des cantons les moins peuplés. On peut en l'espèce se demander s'il ne serait pas également judicieux de fixer un seuil par rapport à la population cantonale moyenne, seuil en deçà duquel les cantons éventuellement concernés devraient être regroupés. Le rééquilibrage de l'importance démographique des cantons devrait alors s'effectuer à la fois pour ce qui concerne les cantons les plus peuplés et pour ce qui concerne les cantons les moins peuplés. Il se réaliserait donc sans augmentation excessive du nombre des conseillers généraux de chaque département.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Mardi 24 Juillet 1984.

SCRUTIN (N° 720) public à la tribune.

Sur la déclaration de politique générale du gouvernement de
M. Laurent Fabius. (Résultats du pointage.)

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre des votants | 482 |
| Nombre des suffrages exprimés..... | 436 |
| Majorité absolue | 219 |
| Pour l'approbation | 279 |
| Contre | 157 |

L'Assemblée nationale a approuvé.

Ont voté pour :

| | | |
|---------------------|----------------------|-------------------|
| MM. | Mme Cacheux | Estier. |
| Adevah-Pœuf. | Cambolive. | Evin. |
| Alaize. | Cartelet. | Faugaret. |
| Alfonsl. | Cartraud. | Mme Flévet. |
| Anciant. | Cassaing. | Fleury. |
| Aumont. | Castor. | Floch (Jacques). |
| Badet. | Calhala. | Florian. |
| Balligand. | Caumont (de). | Forgues. |
| Bally. | Césaire. | Ferni. |
| Bapt (Gérard). | Mme Chaigneau. | Fourré. |
| Barailla. | Chanfrault. | Mme Fréchon. |
| Bardin. | Chapuis. | Frèche. |
| Bartolone. | Charles (Bernard). | Gabarrou. |
| Bassinét. | Charpentier. | Gaillard. |
| Bateux. | Charzat. | Gallet (Jean). |
| Battist. | Chaubard. | Garmendia. |
| Bayou. | Chauveau. | Garrouste. |
| Beaufils. | Chénard. | Mme Gaspard. |
| Beaufort. | Chevallier. | Germon. |
| Bèche. | Chouat (Didier). | Giollitti. |
| Becq. | Coffineau. | Giovannelli. |
| Bédoussac. | Colin (Georges). | Gourmelon. |
| Beix (Roland). | Collomb (Gérard). | Goux (Christian). |
| Bellon (André). | Colonna. | Gouze (Hubert). |
| Belorgey. | Mme Commergnat. | Gouzes (Gérard). |
| Beltrame. | Couqueberg. | Grézar. |
| Benedetti. | Darlot. | Guyard. |
| Benetière. | Dassonville. | Haesebroeck. |
| Bérégovoy (Michel). | Défarje. | Mme Halimi. |
| Bernard (Jean). | Defontaine. | Hauteœur. |
| Bernard (Pierre). | Dehoux. | Haye (Kléber). |
| Bernard (Roland). | Delanoë. | Hory. |
| Berson (Michel). | Delehedde. | Houteer. |
| Bertile. | Delisle. | Huguët. |
| Besson (Louis). | Denvera. | Huyghues |
| Billardon. | Derosier. | des Etages. |
| Billon (Alain). | Deschaux-Beaume. | Ibanès. |
| Bladt (Paul). | Desgranges. | Istace. |
| Blisko. | Desseln. | Mme Jacq (Marie). |
| Bois. | Destrade. | Jagoret. |
| Bonnemaison. | Dhaille. | Jallon. |
| Bonnet (Alain). | Dollo. | Join. |
| Bonrepaux. | Douyère. | Joseph. |
| Borel. | Drouin. | Jospin. |
| Boucheron | Dumont (Jean-Louis). | Josselin. |
| (Charente). | Dupillet. | Journet. |
| Boucheron | Duprat. | Julien. |
| (Ille-et-Vilaine). | Mme Dupuy. | Kuchelida. |
| Bourget. | Duraffour. | Labazée. |
| Bourguignon. | Durbec. | Laborde. |
| Braïne. | Durieux (Jean-Paul). | Lacombe (Jean). |
| Briand. | Duroux. | Lagorce (Pierre). |
| Brune (Alain). | Durupt. | Laignel. |
| Brunet (André). | Escutia. | Lambert. |
| Cabé. | Eamonin. | Lambertin. |

Lareng (Louis).
Lassale.
Laurent (André).
Laurisergues.
Lavédrine.
Le Baill.
Le Coadic.
Mme Leculr.
Le Drian.
Le Foll.
Lefranc.
Le Gars.
Lejeune (André).
Leonetti.
Le Pensec.
Loncle.
Lotte.
Luisi.
Madrelle (Bernard)
Mahéas.
Malandain.
Maigras.
Marchand.
Mas (Roger).
Masse (Marius).
Massion (Marc).
Massot (François).
Mellick.
Menga.
Metals.
Metzinger.
Michel (Claude).
Michel (Henri).
Michel (Jean-Pierre).
Miltterrand (Gilbert).
Mocœur.
Montergnole.
Mme Mora
(Christiane).
Moreau (Paul).

Mortelette.
Moullinet.
Mme Nelertz.
Mme Nevoux.
Notebart.
Oehler.
Olméa.
Ortet.
Mme Osselin.
Mme Patrat.
Patriat (François).
Pen (Albert).
Pénicaud.
Perrier.
Pesce.
Peuziat.
Phillbert.
Pidjot.
Pierret.
Pignol.
Pinsard.
Pistre.
Planchou.
Polgnant.
Poperen.
Portheault.
Prat.
Prouvost Pierre).
Proveux (Jean).
Mme Provost (Eliane).
Queyranne.
Ravassard.
Raymond.
Renauff.
Richard (Alain).
Rigsi.
Robin.
Rodet.
Roger-Machart.

Rouquet (René).
Rouquette (Roger).
Rousseau.
Sainte-Marie.
Sanmarco.
Santa Cruz.
Santrot.
Sapin.
Sarre (Georges).
Schiffier.
Schreinar.
Sénès.
Sergent.
Mme Sicard.
Mme Soum.
Mme Sublet.
Surchod (Michel).
Sueur.
Tabanou.
Taddei.
Tavernier.
Teissière.
Testu.
Théaudin.
Tinseau.
Tondon.
Mme Toutain.
Vacant.
Vadeplel (Guy).
Valroff.
Vennin.
Verdon.
Vidal (Joseph).
Villette.
Vivien (Alain).
Vouillot.
Wacheux.
Witquin.
Worms.
Zuccerelli.

Ont voté contre :

| | | |
|-----------------------|--------------------|---------------------|
| MM. | Charles (Serge). | Gantier (Gilbert). |
| Alphandéry. | Chasseguet. | Gascher. |
| André. | Chirac. | Gastines (de). |
| Ansuquer. | Clément. | Gaudin. |
| Aubert (Emmanuel). | Cointat. | Geng (Francis). |
| Aubert (François d'). | Corrèze. | Gengenwin. |
| Audinot. | Couste. | Gissingier. |
| Bachelet. | Couve de Murville. | Goasduff. |
| Barnier. | Daillet. | Godefroy (Pierre). |
| Barre. | Debré. | Godfrain (Jacques). |
| Barrot. | Delatre. | Gorse. |
| Bas (Pierre). | Delfosse. | Goulet. |
| Baudouin. | Denlau. | Grussenmeyer. |
| Baumel. | Deprez. | Guichard. |
| Bayard. | Desanlis. | Haby (Charles). |
| Bégault. | Dominati. | Haby (René). |
| Bergelin. | Doussat. | Hamel. |
| Bigard. | Durand (Adrien). | Hamelin. |
| Birraux. | Durr. | Mme Harcourt |
| Blanc (Jacques). | Esdraa. | (Florence d'). |
| Bourg-Broc. | Falala. | Harcourt |
| Bouvard. | Févre. | (François d'). |
| Branger. | Fillon (François). | Mme Hautecloque |
| Brial (Benjamin). | Fontaine. | (de). |
| Briane (Jean). | Fossé (Roger). | Hunault. |
| Brocard (Jean). | Foucher. | Inchauspé. |
| Brochard (Albert). | Foyer. | Julia (Didier). |
| Caro. | Frédéric-Dupont. | Kasperett. |
| Cavallé. | Fuchs. | Kergeris. |
| Chaban-Delmas. | Galley (Robert). | Koehl. |
| Charlé. | | |

Krieg.
Labbé.
La Combe (René).
Lafleur.
Lancien.
Lauriol.
Léotard.
Lestas.
Ligot.
Lipkowski (de).
Madelin (Alain).
Marcellin.
Marcus.
Masson (Jean-Louis).
Mathieu (Gilbert).
Mauger.
Maujoïan du Gasset.
Mayoud.
Médecin.
Méhaignerie.
Mesmin.
Messmer.
Mestre.
Micaux.

Millon (Charles).
Miossec.
Mme Missoffe.
Mme Moreau
(Louise).
Narquín.
Noir.
Nungesser.
Ornano (Michel d').
Paccou.
Perbet.
Péricard.
Pernin.
Perrut.
Petit (Camille).
Peyrefitte.
Pinte.
Pons.
Préaumont (de).
Proriol.
Raynal.
Richard (Lucien).
Rigaud.
Rocca Serra (de).

Rocher (Bernard).
Rossinot.
Royer.
Sablé.
Salmon.
Santoni.
Sautier.
Séguin.
Seitlinger.
Serghersert.
Solsson.
Sprauer.
Stasi.
Tibert.
Toubon.
Tranchant.
Valleix.
Vivien (Robert-
André).
Vuillaume.
Wagner.
Weisenhorn.
Wolff (Claude).
Zeller.

MM. Giolitti à M. Colonna.
Gissingier à M. Miossec.
Godefroy (Pierre) à M. Paccou.
Godfrain (Jacques) à M. Préaumont (de).
M^{me} Goeuriot à M. Jans.
M. Harcourt (François d') à M. Hamel.
M^{me} Hauteclouque (de) à M. Charles (Serge).
MM. Haye (Kléber) à M. Sueur.
Houteer à M. Taddei.
Hunault à M. Perrut.
Ibanès à M. Teisseire.
Jalton à M. Tinseau.
Jarosz à M. Malsonnat.
Josselin à Mme Toutain.
Jourdan à M. Le Meur.
Journet à M. Vadepier (Guy).
Juventin à M. Stirn.
Koehl à M. Kergeris.
Kuchéida à M. Vennin.
Lacombe (Jean) à M. Vidal (Joseph).
Lafleur à M. Toubon.
Lagorce (Pierre) à M. Vivien (Alain).
Lambertin à M. Adevah-Pœuf.
Lassale à M. Pourchon.
Laurent (André) à M. Anciant.
Lauriol à M. Corréze.
Laurisergues à M. Badet.
Legrand (Joseph) à Mazoin.
Lejeune (André) à M. Bally.
Leonetti à M. Barailla.
Ligot à M. Lestas.
Lipkowski (de) à M. Pinte.
Luisi à M. Rigal.
Mahéas à M. Billon (Alain).
Marchais à M. Odru.
Marchand à M. Bartolone.
Masse (Marius) à M. Bateux.
Masson (Jean-Louis) à M. Aubert (Emmanuel).
Mayoud à M. Daillet.
Médecin à M. Bachelet.
Mesmin à M. Brochard (Albert).
Messmer à M. Bergelin.
Métais à M. Beaufort.
Metzinger à M. Esmonin.

M^{me} Missoffe à M. Charié.
MM. Montdargent à M. Porelli.
Moreau (Paul) à M. Béré-govoy (Michel).
Moulinet à M. Bernard (Pierre).
Moutoussamy à M. Rieubon.
Narquín à M. Vuillaume.
M^{me} Nevoux à M. Berson (Michel).
M. Ortel à M. Le Coadic.
M^{me} Patrat à M. Bois.
MM. Patriat (François) à M. Bonrepaux.
Perbet à M. Couve de Murville.
Péricard à M. Raynal.
Philibert à M. Bourget.
Plignon à M. Brunet (André).
Poignant à M. Vacant.
Pons à M. Foyer.
Prat à Mme Cacheux.
Proveux (Jean) à M. Cambolive.
Robin à M. Ravassard.
Rocca Serra (de) à M. Goulet.
Rodet à M. Cartraud.
Roger (Emile) à M. Renard.
Roger-Machart à M. Cathala.
Royer à M. Sergheraert.
Sablé à M. Branger.
Sautier à M. Gengenwin.
Sénès à M. Bayou.
M^{me} Sicard à M. Chapuis.
M. Soisson à M. Micaux.
M^{me} Soum à M. Béche.
MM. Stasi à M. Seitlinger.
Tavernier à M. Darinot.
Théaudin à M. Delenède.
Tondon à M. Derosier.
Valleix à M. Santoni.
Valroff à M. Dessèin.
Verdon à M. Dollo.
Vial-Massat à M. Soury.
Vivien (Robert-André) à M. Guichard.
Wacheux à M. Dupilet.
Weisenhorn à M. Richard (Lucien).
Wilquin à M. Bardin.
Wolff (Claude) à M. Proriol.
Worms à M. Duroure.
Zuccarelli à M. Bonnet (Alain).

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Ansart.
Asensl.
Balmigère.
Barthe.
Bocquet (Alain).
Brunhes (Jacques).
Bustin.
Chomat (Paul).
Combasteil.
Cueilleil.
Ducolone.
Duroméa.
Dutard.
Mme Fraysse-Cazalis.
Frelaut.

Garcin.
Mme Goeuriot.
Hage.
Hermier.
Mme Horvath.
Mme Jacquaint.
Jans.
Jarosz.
Jourdan.
Juventin.
Lajoinie.
Legrand (Joseph).
Le Meur.
Maisonnat.
Marchais.
Jazoin.

Mercieca.
Montdargent.
Moutoussamy.
Nîlés.
Odru.
Porelli.
Renard.
Rieubon.
Rimbault.
Roger (Emile).
Soury.
Stirn.
Tourné.
Vial-Massat.
Zarka.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Benouville (de), Dassault et Pourchon.

N'ont pas pris part au vote :

(Application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958.)

MM. Baylet, Bockel (Jean-Marie), Joxe et Malvy.

N'ont pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et M. Natlez, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Alaizé à M. Destrade.
Ansart à M. Brunhes (Jacques).
Ansuquer à M. Inchauspé.
Audinot à M. Fèvre.
Aumont à M. Huyghues des Etages.
Balligand à M. Massot (François).
Barnier à M. Marcus.
Bassinot à M. Le Bailly.
Bayard à M. Birraux.
Beccq à M. Fleury.
Bédoussac à Mme Mora (Christiane).
Bégault à M. Alphonchéry.
Beix (Roland) à M. Le Pensee.
Blgeard à M. Brocard (Jean).
Bellon (André) à M. Lotte.
Belorgey à M. Malgras.
Beltrame à M. Pierret.
Bladt (Paul) à M. Bonne-maison.
Blanc (Jacques) à M. Gaudin.
Bocquet (Alain) à M. Coulliet.
Borel à M. Montergnole.
Bourg-Broc à M. Julla (Didier).
Brial (Benjamin) à M. Krieg.
Brune (Alain) à M. Santa Cruz.
Caro à M. Briane (Jean).
Cavallié à M. La Combe (René).

MM. Césaire à Mme Neiertz.
Chaban-Delmas à M. Kaspe-reit.
Chasseguet à M. Gascher.
Chirac à M. Labbé.
Coingt à M. Lancien.
M^{me} Commergnat à M. Planchou.
MM. Couqueberg à M. Portheault.
Dehoux à Mme Provost (Eliane).
Deniau à M. Noir.
Denvers à M. Queyranne.
Desanlis à M. Delfosse.
Desgranges à M. Renault.
Dhaillé à M. Rouquet (René).
Domlnati à M. Dousset.
Durand (Adrien) à M. Bouvard.
Durbec à M. Santrot.
Durr à M. Grussenmeyer.
Evin à M. Sapin.
Falala à M. Nungesser.
Floch (Jacques) à M. Schlf-fler.
Fontaine à Mme Harcourt (Florence d').
Forgues à M. Sergenti.
Fossé (Roger) à M. Delatre.
Frèche à Mme Sublet.
Fréchs à M. Geng (Francis).
Galley (Robert) à M. André.
Garcin à Mme Horvath.
M^{me} Gaspard à M. Voulliot.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (285) :

Pour : 278 ;

Non-votants : 7 : MM. Baylet, Jean-Marie Bockel, Joxe, Malvy (membres du Gouvernement) ; MM. Mermaz (président de l'Assemblée nationale, Natlez (président de séance) et Pourchon.

Groupe R. P. R. (89) :

Contre : 87 ;

Non-votants : 2 : MM. de Benouville et Dassault.

Groupe U. D. F. (62) :

Contre : 62.

Groupe communiste (44) :

Abstentions volontaires : 44.

Non-inscrits (11) :

Pour : 1 : M. Pidjot ; -

Contre : 8 : MM. Audinot, Branger, Fontaine, Mme Florence d'Harcourt, MM. Hunault, Royer, Sablé et Sergheraert ;

Abstentions volontaires : 2 : MM. Juventin et Stirn.

Erratum au présent scrutin.

C'est par suite d'erreurs matérielles que M. Notebart a été porté comme ayant voté « pour » et M. Pourchon comme « n'ayant pas pris part au vote ».

Le nom de M. Notebart doit être rétabli dans la liste des députés « n'ayant pas pris part au vote » et celui de M. Pourchon dans la liste des députés ayant voté « pour ».

ABONNEMENTS

| ÉDITIONS | | FRANCE et Outre-mer. | ÉTRANGER | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15. Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 576-61-39 TÉLEX 201176 F DIRJO-PARIS |
|---|------------------------|-------------------------|----------|--|
| Codes. | Titres. | Francs. | Francs. | |
| Assemblée nationale : | | | | |
| Débats : | | | | |
| 03 | Compte rendu..... | 100 | 313 | } Renseignements : 575-62-31 Administration : 576-61-39 |
| 33 | Questions | 100 | 313 | |
| Documents : | | | | |
| 07 | Série ordinaire | 559 | 1 332 | TÉLEX 201176 F DIRJO-PARIS |
| 27 | Série budgétaire | 170 | 265 | |
| Sénat : | | | | |
| 05 | Compte rendu..... | 92 | 320 | Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances. |
| 35 | Questions | 92 | 320 | |
| 09 | Documents | 559 | 1 183 | |
| En cas de changement d'adresse, joindra une bande d'envoi à votre demande. | | | | |
| Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination. | | | | |

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des deux séances du mardi 24 juillet 1984.

1^{re} séance : page 4147 ; 2^e séance : page 4171.

Prix du numéro : **2,40 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)